



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 54287

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées dans le rapport relatif « aux refus de soins opposés aux bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) et de l'aide médicale d'État (AME) ». Afin de susciter l'engagement des acteurs, le rapporteur préconise de promouvoir l'implication des ordres des professionnels de santé et de la Caisse nationale de l'Assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), en partenariat avec le Défenseur des droits, dans la mise en œuvre de *testing* scientifiques réalisés par des prestataires indépendants. Il la remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54287

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3364

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)